L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

[illegible] ....$12 } payable d'avance
Do TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 24 DECEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

☞ Nous prions instamment les personnes qui désireraient faire insérer quelque annonce dans notre numéro de demain, de vouloir bien nous les apporter avant [illegible] heures de l'après-midi: il est facile de [illegible] de cette recommandation. C'est samedi N[illegible], et nos compositeurs ne seraient pas mal contents de [illegible] peu plus de repos qu'à l'ordinaire.

RAPPORT DU SECRETAIRE DE LA GUERRE.

Le rapport du secrétaire de la guerre, annexé au Message du Président, vient de paraître dans les journaux de Washington; l'étendue de ce document ne nous permet pas de le donner en plein, mais en voici pour nos lecteurs un résumé aussi complet que possible.

Le chiffre de l'armée active s'élève en ce moment, d'après le rapport du Major-Général commandant en chef, à [illegible] mille six cent quatre vingt quatorze hommes, sur lesquels on compte sept cent vingt huit officiers commissionnés. Pour compléter l'organisation de cette armée, dix-huit cent trente huit recrues sont nécessaires.

Les troupes actuellement sous les drapeaux sont employées en partie, à la défense de nos frontières te[illegible] et des forts qui bordent l'Atlantique, en partie à la guerre de Floride. Les détachements qui sont stationnés sur nos frontières occidentales, n'ont pas grande occupation; car les dispositions des Indiens sont parfaitement pacifiques. La présence de ceux qui défendent le Nord, est d'une fort grande utilité et contribuera puissamment à garantir la bonne harmonie qui règne entre notre pays et les colonies anglaises. Les opérations en Floride ont pris une excellente tournure, et tout fait présumer que, grâce à la patience, au dévouement, à l'activité de nos soldats, grâce [illegible] à l'habileté et à la vigueur de leur digne commandant le colonel Worth, elles seront prochainement couronnées du plus heureux succès.

Le commandant en chef de l'armée a demandé la création de deux nouveaux régiments, et l'on reconnaîtra aisément la nécessité de cet accroissement de forces si l'on veut examiner les plans de défense nationale qui ont été proposés et adoptés en partie ou en totalité. Ces plans embrassent trois sections bien distinctes: la frontière occidentale, celle du Nord et les côtes de l'Atlantique. Sur la frontière occidentale, il faut nous mettre en garde contre les hostilités des Indiens et pouvoir, au besoin, intervenir dans leurs propres querelles dont les conséquences ne sauraient manquer d'être parfois inquiétantes pour certains Etats de l'Union. On atteindra ce double but par l'établissement d'une double ligne, l'une extérieure, l'autre intérieure, de forts en bois, appuyés par des blockaus: la première s'avancerait dans le pays même des Indiens et les tiendrait en respect; l'autre, qui suivrait la frontière même, mettrait les Etats occidentaux à l'abri des tentatives guerrières des Indiens. Il existe déjà plusieurs forts qui rentreraient naturellement dans ce système de défense qui serait aisément complété par la construction d'un petit nombre d'autres fortifications. L'état de nos relations avec quelques-unes des tribus Indiennes demande qu'on s'occupe promptement de cet objet. La frontière du Nord réclame encore plus d'attention car on peut avoir affaire sur ce point à un ennemi bien plus redoutable. Un plan général pour cette ligne a été adopté déjà et mis partiellement à exécution; l'insuffisance des allocations a forcé de suspendre les travaux. Il est cependant de la plus haute importance d'entretenir sur les lacs une force maritime respectable, d'y agrandir certains [illegible] pour l'usage de nos bâtimens enfin de fortifier les principaux détroits et rivières qui forment les communications entre les lacs. Mais de toutes nos défenses nationales, celles qui protègent les côtes de l'Atlantique exercent sans contredit les plus sérieux intérêts. Dès 1816, un bureau d'ingénieurs s'en est occupé [illegible] système basé sur le talent et l'expérience, système où se trouvent savamment combinées les forces [illegible] et les fortifications, a été le résultat de leurs études et de leurs observations; d'immenses travaux ont été déjà exécutés, et il n'y a rien de mieux à faire que de les achever. Il serait bon de s'occuper surtout de ceux qui sont destinés à couvrir la partie méridionale de notre territoire, car en cas d'hostilités avec une certaine puissance, l'attaque se porterait sans nul doute de ce côté. Des appropriations seront donc nécessaires d'abord pour remettre en état ou compléter les forts déjà construits, puis pour en construire de nouveaux sur les points où le besoin s'en fera sentir.

Au système de défense nationale se rattache celui des communications intérieures, la facilité et la rapidité des [illegible] qui peuvent contribuer puissamment à la sûreté du pays. La vitesse avec laquelle on transporte les troupes, dispersées en rassembler sur un point une armée [illegible] et diminue d'autant le nombre des troupes nécessaires pour la défense générale. En complétant, en améliorant nos communications intérieures, nous trouverons le double avantage de nous défendre, en cas de besoin, avec une armée bien inférieure à celles que mettent sur pieds les puissances européennes et de réduire considérablement les frais des expéditions militaires. Le gouvernement général doit donc y songer sérieusement, et prêter autant que possible, son aide aux Etats pour l'achèvement des voies de communication [illegible] lui sera démontrée.

Une fonderie de canon appartenant au gouvernement général et placée sous sa direction, présenterait de grands avantages; cette fonderie pourrait se rattacher à l'un de nos arsenaux, et l'administration n'en serait aucunement coûteuse. Le bureau d'artillerie a rédigé à cette effet un plan qui fait valoir l'importance d'une semblable création et présente un aperçu des dépenses qu'elle occasionnerait. Le même bureau propose de modifier l'acte de 1808, pour la distribution des armes entre les différens Etats. Il a fait aussi de notables améliorations dans l'armement des troupes. Une autre commission d'officiers s'est occupée des magasins de poudre appartenant au gouvernement, et recommande quelques mesures à ce sujet; ces magasins doivent, autant que possible, ne pas être placés dans les grands centres de population.

Le rapport du Quartier-maître général constate l'étendue des opérations de ce département durant l'année qui vient de s'écouler: il recommande entre autres choses l'achèvement de certains travaux, le règlement de la solde arriérée d'un bon nombre d'officiers, et l'accomplissement des engagements pris envers les Creeks qui fournissent un régiment et se montrent des alliés fidèles dans la guerre de Florides.

L'Académie militaire de West-Point est dans une situation très satisfaisante et l'on ne saurait trop se féliciter des résultats qu'elle donne. Quelques améliorations dans l'organisation, quelques agrandissements dans les édifices, quelques adjonctions à l'éducation pratique qu'y reçoivent les jeunes gens, mettront cet établissement à même de rivaliser avec les plus célèbres écoles du même genre.

Le bureau des ingénieurs topographes, tout nouvellement créé, a déjà rendu de vrais services. Le relevé de l'embouchure de la Swannee, le tracé de la ligne [illegible] entre les Etats-Unis et le Texas, et celui des limites du Michigan et du Wisconsin, ont été faits par ses soins et prouvent son indispensable utilité. Les travaux qu'il exécute se combineront fort bien avec ceux du bureau des ingénieurs militaires.

Le rapport du commissaire des pensions constate pour l'année [illegible] une diminution d'un tiers dans le nombre des pensionnaires et la diminution porte surtout sur les invalides qui ont servi durant la révolution et sur les veuves des citoyens morts à cette époque pour la patrie. Le nombre actuel des pensionnaires est de 26,531. Il demande qu'il soit fait droit à quelques réclamations, entr'autres à celles des Cherokees blessés au service des Etats-Unis, et qu'on revienne sur la clause de l'acte de 1838 qui déclare périmée toute pension qui n'a pas été réclamée depuis huit mois.

Le rapport du commissaire chargé de nos relations avec les Indiens, fournit sur ce sujet d'utiles renseignements. Les amendements faits par le Président et le Sénat au traité avec les Miamis, ont été acceptés par ce peuple qui désormais n'a plus de droits sur aucun des districts de l'Etat de l'Indiana. La convention conclue avec les Saganaws a été modifiée et bientôt ils auront aussi abandonné tout-à-fait cet Etat. Des négociations ont eu aussi lieu avec les Sioux, les Wyandotts, les Sacs et les Fox; et quoique celles-ci entamées avec ces derniers, aient échoué momentanément, on ne désespère pas de les mener prochainement à bien. Il serait à souhaiter qu'on améliorât les écoles établies chez les Indiens et qu'on travaillât avec plus de zèle à la conversion et à la civilisation de ces sauvages. Les comptes de quelques-uns des agents financiers, chargés de payer les Indiens, demandent un examen attentif, l'intérêt et l'honneur du gouvernement l'exigent.

—La malle du Nord a manqué hier au delà de Mobile.

LES BANQUES.

Le commerce s'est [illegible] hier à la foudroyante nouvelle que nos banques refusaient de recevoir à titre de dépôt les billets d'une autre banque. Quelques-unes ont été même jusqu'à refuser de recevoir en paiement d'autres billets que les leurs. Le commerce a été conséquemment en quelque sorte paralysé. Nous ne pouvons nous rendre compte de cette étrange algarade de la part de nos institutions monétaires. La conséquence nécessaire de ce triste état de choses, pour peu qu'il soit prolongé, sera de jeter l'épouvante parmi [illegible] teneurs de billets, et de faire naître une défiance générale, quant à la solvabilité des banques.

ANNIVERSAIRE DU 23 DECEMBRE 1814.

Nous nous faisons un vrai plaisir de publier à la requête du major Gally, la lettre suivante, où nous réjouissant seulement de ce que l'anniversaire d'un jour si mémorable dans les fastes militaires de notre pays, ne soit pas passé entièrement inaperçu.

Le pavillon a été hissé hier à midi, au haut du mât de la place d'armes, au signal donné pour un coup de canon, et à une heure, un salut national de vingt-six coups de canon, a été tiré par le bataillon d'artillerie.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
le 23 décembre, 1841.

A M. Gally, major du Bataillon d'Artillerie de la Nouvelle-Orléans.

Monsieur,

En commémoration de la victoire remportée par notre armée citoyenne sur l'armée anglaise, le 23 décembre 1814, et dans ce jour est l'anniversaire, n'est-il pas possible que vous fassiez tirer un salut par le bataillon que vous commandez? A défaut d'autres cérémonies militaires, qui auraient dû, sans doute, marquer cette journée si glorieuse dans notre histoire, ce salut rappellera à nos braves vétérans que la patrie n'a pas oublié ce qu'elle doit à leurs courageux efforts: ce sera le témoignage justement mérité que nous rendrons à ceux dont le patriotisme nous a précédé dans la défense de nos droits, de nos foyers et de nos libertés.

Recevez, Monsieur le major, l'assurance des sentimens distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur,

WILLIAM FRERET, Maire.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
SENAT.
Séance du 23 Décembre 1841.

M. F. Garcia, président.
On fait l'appel nominal.
Le journal est lu et adopté.
On porte un message de la chambre.

M. Dupré présente une pétition au nom d'un individu nommé Drayfous. Elle est déposée sur le bureau.

M. Dupré demande une permission d'absence pour le sénateur de Baton Rouge.

M. Hiriart présente un bill relatif à l'établissement d'un bac vis-à-vis Plaquemine.

La 2nde. lecture de l'acte qui a pour but d'incorporer des souscripteurs à la Compagnie d'Assurance Consolidée a occupé le reste de la séance. Il a été discuté section par section, et presque tous les membres ont pris part au débat qui a duré deux heures et demie.

Deux sections seulement ont été adoptées sans opposition, les autres au nombre de douze ont soulevé des amendements que le sénat a presque toujours pris en considération.

M. Downs s'est attaché à changer la forme de plusieurs parties de ce document.

M. Walker ainsi que le sénateur de Ouachita s'est appliqué à faire retirer du bill tout ce qui était défavorable à l'intérêt des campagnes.

M. Armant et M. Lacoste ont parlé plusieurs fois aussi pour le même objet. Le premier a fait adopter dans la 13e. section une transposition que la logique demandait.

M. Hiriart s'est montré favorable aux actionnaires de la Compagnie; et dans la section 5e. à l'endroit où il est dit que les actionnaires auront le droit de déterminer la situation des affaires le 1er. lundi de chaque mois, le sénateur d'Iberville a demandé ce que feraient les actionnaires dans le cas où la compagnie jugerait à propos de s'absenter ce jour là; et a fait décider que cette examination pourra avoir lieu chaque fois que les actionnaires la demanderont.

M. Hoa a soulevé plusieurs questions de fond et a fait changer la disposition de plusieurs sections. Le sénateur d'Orléans a demandé à la fin la dispense des règlements, afin que l'acte put arriver à la 3e lecture, après quoi l'acte a été adopté.

Le secrétaire de la chambre des représentans est venu apporter durant la séance divers messages au sénat.

M. Thibodeaux a annoncé qu'il avait présenté à la signature du gouverneur le bill intitulé: "Acte pour repartir la représentation des paroisses de l'Etat de la Louisiane dans la Chambre des Représentans de cet Etat.

Le sénat s'ajourne à demain à 11 heures.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Jeudi, 23 décembre 1841.

M. Morse présente une résolution enjoignant au comité sur les banques de faire son rapport lundi prochain. M. Canonge s'y oppose et déduit au long ses motifs. Cette question demande à être abordée avec la plus grande prudence: des mesures hâtives entraîneraient de funestes résultats. Si quelqu'une des banques venait à être contrainte de fermer ses portes, les classes ouvrières seraient les premières à en ressentir le contre-coup. Il s'est toujours pour sa part énergiquement opposé à l'extension d'une circulation fictive. C'est, il est vrai, un système établi pour favoriser le commerce mais ce système, en fin de compte, [illegible] tend qu'à opprimer les classes non marchandes et et à créer des inégalités parmi les membres de la société; augmentant l'opulence du riche en même temps que l'indigence du pauvre. Mais ce système existe, et bien que fécond en conséquences désastreuses, on doit bien prendre garde de les augmenter encore, en adoptant des mesures incomplètes. Je propose que la résolution soit déposée sur le bureau, sujette à l'appel de la Chambre.

M. Boudousquié propose d'amender la résolution en substituant au mot "lundi" ceux de "le plustôt possible dans le cours de la semaine prochaine."

M. Morse s'oppose à l'amendement. Si le comité n'est pas divisé de sentiment, s'il a arrêté un plan quel conque de conduite, pourquoi ces nouveaux délais? Les investigations, après tout, seraient sans doute, comme par le passé, nulles et sans effet.

M. Conrad observe que l'on doit plutôt craindre de trop se hâter. C'est un sujet des plus graves, et qui demande à être entamé avec une extrême circonspection. Il reconnait l'inutilité et l'insuffisance d'une commission; il est déjà arrêté parmi les membres du comité, après mûr examen, de ne faire subir aux banques aucune interrogation mais de baser leur mode de procéder sur les informations contenues dans le message et dans les exposés mensuels de ces institutions.

La résolution enjoint au comité de présenter son rapport. Mais le comité n'a reçu aucune instruction spéciale concernant la nature du bill dont on réclame la présentation.

La résolution amendée comme ci-dessus est adoptée.

M. Hunt introduit un bill pour pourvoir au salaire de l'avocat de district du 1er. district judiciaire, lequel est référé, après lecture du titre, au comité judiciaire.

L'Orateur appelle l'attention de la Chambre à une communication de l'adjudant général, on en ordonne l'impression, et la communication est référée au comité sur les milices.

Ordre du jour.

Une résolution du Sénat ordonnant au bureau des travaux publics de faire nettoyer le lit de la rivière Têche, est lue deux fois et est adoptée.

Un acte autorisant le Gouverneur à nommer un agent pour aller reconnaître la part des terres publiques accordée à la Louisiane par le Congrès en 1841, est adopté section par section, avec quelques amendements, et passe après une troisième lecture.

Divers autres bills d'une nature purement locale sont adoptés.

La Chambre s'ajourne.

FLORIDES.

Trente-sept indiens Creeks sont arrivés au Fort Waccahoota, et promettent d'y amener bientôt le reste de la tribu avec son chef Octiarche.

Dix huit Mickasuckies ont juré de ne jamais mettre bas les armes et de poursuivre les hostilités à tout hasard. Ils ont même tué deux Creeks envoyés vers eux pour négocier.

Il a été construit aux Etats-Unis dans le courant de l'année 1840 huit cent soixante onze navires, jaugeant en tout 118,309, 23 tonneaux. Le chiffre total du tonnage des bâtimens américains pendant cette même année était de 2,180,764,16.

La valeur totale des colis importés dans les ports de l'Union, du 1er. octobre 1839 au 30 septembre 1840, était de $107,141,509; les exportations, pendant la même période, représentaient une valeur de $132,085,916.

—On lit dans un des derniers numéros de la *National Gazette* de Philadelphie:—"Nous avons été requis d'annoncer que M. Guillau, secrétaire du consul français, est sorti, dans l'après-midi de lundi dernier de l'hôtel où il logeait, en disant qu'il allait souper à bord d'un navire où il était invité, et que depuis lors on n'en a plus entendu parler. Il avait sur lui une montre en or, et quelque soixante-dix piastres en argent. La subite disparition de M. Guillau excite parmi ses amis les plus vives inquiétudes!

EXTERIEUR.

Havane.—Nous avons reçu hier, par le steamship Alabama, nos liasses de journaux de la Havane: les dernières dates vont jusqu'au 16. Bien que nous les ayons parcourues avec un soin tout particulier, nous n'y avons vu à peu près rien en fait de nouvelles. Le *Diario* dit avoir appris de source certaine que Fanny Elssler doit faire une seconde visite à la Havane en janvier prochain, s'il en est ainsi, nous ne doutons pas désespérer de notre côté de revoir encore une fois à la Nouvelle-Orléans, la gracieuse sylphide dont le souvenir n'est comme stéréotypé dans tout ce les esprits.

Décédé hier matin à 9 heures, PIERRE ARMAND DU BERTRAND, à l'âge de près de 21 ans.

Ses amis ainsi que ceux de sa famille sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après midi.

Son corps est exposé chez Mme Vve Révardo, rue Saint Louis, près des Remparts. 24 déc

COMMERCIAL.

MARCHE DE LA HAVANE, 16 décembre.

Sucre [illegible]

CHANGE—Sur Madrid [illegible] New York 3, Boston 3 à 3 1-2, Nouvelle [illegible] 1-2, doublons [illegible]

DERNIERES DATES.

New York.........	déc 11	Londres.........	nov 16
Boston...........	déc 11	Liverpool........	nov 18
Philadelphie......	déc 15	Paris...........	nov 16
Washington......	déc 12	Havre...........	nov 15
Baltimore........	déc 12	Bordeaux........	nov 16
Charleston.......	déc 13	Madrid..........	nov 9
Vera-Cruz........	[illegible]	Oporto..........	nov 13
Tampico.........	[illegible]	Marseille........	nov 15
Mexico..........	nov 1	Havane.........	déc 16

[illegible]É MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

PARTIS.

Navire [illegible], Caldwell, Havre, C Odier & co
Goel. Lolie, [illegible], St. Yago de Cuba, F M Weld & co
Steamer [illegible], Mobile, J E Hyde

ARRIVES.

Bateau de remorque Pilot, Clark, des Passes—avec la barque Laurens.

Bateau de remorque Pleasager, des Passes, avec la barque Bachelor, brick Almira et les goelettes Urchin et Mount Moriah.

Bateau de remorque Tennessee, Riddle, des Passes.
Barque Stentor, Thoms, de Hull.
Barque Bachelor, Horton, de [illegible].
Barque Laurens, Smith, de New York.
Brick Alvena, Arensfield, en 20 jours de [illegible] par la voie de Ramagnes.
Brick Betsy, Scott, de Rio Janeiro.
Goel. Urchin, Babcock, de St. Marks.
Goel. Mount Moriah, Peachy, de Sompby.
Goel. Gen. De Kalb, Bourcou, de la côte.
Goel. Augusta, Charles, de la côte.
Navire à vapeur Alabama, Windle, de Galveston.
Steamer Ambassador, Brenham, de Vicksburg.
" Gen Brady, Hand, de St. Louis.
" Commodore, Ellis, de St. Louis.
" South Western, Chatman, de la Riv. Rouge.
" Goddess of Liberty, Pearce, de St. Louis.
" Gen. Harrison, Cheat, de Field Mill.
" Clipper, Beary, du Bayou Sara.
" De Soto, Dalman, des Natchitoches.
" Panola, Smith, du Fort Adams.
" F. Miller, Smoker, de Shreveport.
" Col. Woods, Kane, de St. Louis.
" Ed. Shippen, Russell, de Louisville.
" Luda, Clark, du Bayou Sara.

EN RIVIERE.

Navire Mars, Patterson, de Liverpool.

MEMORANDA.

La goelette Urchin de St. Marks, rapporte que lors de son départ la goelette Hudson y prenait son chargement [illegible].

☞ Les consignataires par le navire ALEXANDRE TOUSSAIN venant du Havre sont priés de faire leur entrée en Douane dans le plus bref délai et de retirer leurs marchandises du dit navire vis à vis la maison Marigny, sans quoi elles seront le 25 envoyées à la Douane à leurs frais.
24 déc—10 BLANCHARD, EIMER & Co.
24, rue Bienville.

☞ Le capitaine et les consignataires du navire français Alexandre Toussain venant du Hâvre ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du dit navire.
24 déc—10 BLANCHARD, EIMER & Co.
24, rue Bienville.

☞ Des avances comptant seront faites sur des consignations de produits à mes amis de Boston, New-York, Philadelphie, Baltimore, Charleston et la Havane.
N. D. CHAMBERLIN, 75 Magasins.

AVIS.—La barque LAWRENS, capt. Smith de New York, est maintenant en déchargement vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie. Les chargeurs sont invités à venir recevoir leurs marchandises sur la levée.
24 déc LEVI H. GALE, 88, Commune.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Madame CLARET, accoucheuse.
REÇUE, en 1836, par la faculté de Paris, a transporté son domicile de l'encoignure Ste. Anne et Bourbon au No. 121, rue Ste. Anne, entre les rues Bourbon et Dauphine.
Références MM. Labatut, MM. Bahier,
Lambert Thomas,
Daret, Dupéris.
24 dec—30

BILLARDS A VENDRE.
PLUSIEURS beaux billards à des prix très modérés S'ils ne sont pas vendus à l'amiable ils le seront à l'encan, le 3 de janvier 1842, à 11 du matin. S'adresser rue St. Louis face à la Bourse à J. H. BAQUIÉ.
24 dec—9t

ETRENNES UTILES.
CAFETIERE A LA VAPEUR, de nouvelle invention, économique, [illegible], c'est tout ce qu'on peut dire [illegible] à [illegible] sous les yeux des maîtres de la maison, à vendre chez
LORSILHE & VALETON,
Importeurs, 80, Royale.
24 d

LIVRES ALLEMANDS.—J. G. WESSELHOEFT, de Philadelphie, offre à vendre un bel assortiment de livres allemands, tels que: livres classiques, dictionnaires, grammaires, ouvrages de médecine, théologie et géographie, bibles, livres d'école, histoire du monde par Rotterh, albums, globes &c.
Chez lui de 2 à 1 1/2 jusqu'à 6 heures de l'après midi, tous les jours chez M. J. Hahns, 80, rue Poydras. 24 d—2t

AVIS—MM. James Ballard et John W. Corbin, consignataires de 6 caisses de caractères par la barque Saxon de Boston, sont invités à se faire connaître à
21 dec JOHN A. MERRITT, 53, Comp

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe:
Un grand assortiment de livres et d'objets de fantaisie pour étrennes, qu'il offre à vendre au plus bas prix:
Histoire Universelle de Bossuet, illustré 3 vols in 8o.
Les Evangiles do do 1 do.
L'imitation de Jésus Christ, illustrée 1 do.
Paul et Virginie, do 1 do.
Œuvres de Molière, do 2 do.
Pan de Chagrin, do 1 do.
Gil Blas, do 1 do.
Histoire de Napoléon, par Norvins, illustrée 2 vols.
Galerie des femmes de Shakspeare, 1
Fastes de Versailles, 1
Journée du chrétien illustrée, velours et fermoirs or et argent;
Paroissien romain, do do do
Ange conducteur do do do
Le livre de mariage, do do do
Heures et livres de mariage, de do do
Histoire de la bible;
Formulaire de prières;
Choix de beaux livres avec étuis &c. pour étrennes;
Boites de mathématiques très compliquées et très soignées de $30 à $40;
Do do ordinaires de $3 50 à $12;
Do de couleurs, très fines de $2 à $40;
Albums assortis pour étrennes;
Boites de jouets pour enfans, assorties;
Boites de [illegible], assorties;
Œuvres de Lesage, J. J. Rousseau, Voltaire, Corneille, Molière, Beaumarchais, A Dumas, V Hugo, Lamartine, C. Delavigne, Regnard, Balzac, Cooper, Massillon, Fénélon, Boquin, Bernardin de St. Pierre, Chateaubriand, Lafontaine, Montesquieu, (Virgile et florace, éditions traduites en 6 langues, 1 gros vol. casque.
Œuvres de Delille, Lautier, Horace Juvenal et Perse &c. éditions de Paris;
Collection de tous les classiques français;
Biographie Universelle, édition de Furne;
France Pittoresque, maritime et militaire;
Magasin pittoresque, Universel et musée des familles;
Flore des jardiniers, amateurs 4 vols. in 4o.;
Journal du Palais, 27 vols. in 4o.
Correspondance de Washington, 6 vols, et Atlas;
Michelet, histoire de France;
Anquetil, do;
Thiers—Révolution française, [illegible] vols. in 8o. Paris;
Do do do do Bruxelles;
Do do do do do
[illegible]—Chimie organique, 6 vols et Atlas;
[illegible] de nouveaux romans;
Do. [illegible] de théâtre nouvelles, &c.
VE. HEBERT,
Rue de Chartres, No. 120, entre Toulouse et St. Louis.
24 déc—2

SAUMON, maquereaux et morue en caisses de toutes les dimensions, à vendre par THAYER & CUSHING,
24 déc 67, Tchoupitoulas.

CLOUS—400 barillets assortis de fer de Suède, à vendre par THAYER & CUSHING,
24 dec 67, Tchoupitoulas.

CRANBERRIES—200 barillets dernièrement reçus à vendre par THAYER & CUSHING,
24 dec 67, Tchoupitoulas.

BEURRE—40 barillets à vendre par THAYER & CUSHING,
24 dec 67, Tchoupitoulas.

CAFE—400 sacs première qualité, à vendre par FRATS & HERNANDEZ,
24 dec 27, Toulouse.

EAU-DE-VIE espagnole—60 barils en magasin, à vendre par FRATS & HERNANDEZ,
24 dec 27, Toulouse.

RAISINS secs—300 caisses en magasin à vendre par FRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse
24 dec

CITRONS—300 caisses de Malaga, à vendre par FRATS & HERNANDEZ,
24 dec 27, Toulouse.

PALMETO—50 sarons de Cuba en magasin et à vendre par FRATS & HERNANDEZ,
24 dec 27, Toulouse.

AMANDES en coque—20 balles en débarquement du navire Union, à vendre par
24 dec J. ALBERT, 22, St. Louis.

VIN ROUGE—24 barriques vin rouge Talens en débarquement du navire Union et à vendre par
24 dec J. ALBERT, 22, St. Louis.

THE, Poivre et Cacao, à vendre par
24 dec RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

HUILE de baleine, Blanc de baleine et Savon, à vendre par RICE & HATHAWAY,
24 dec 71, rue des Magasins.

ETOFFE de pitre, Toile à voile, à vendre par
24 déc RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

RIZ—40 tierçons en magasin et à vendre par
24 dec RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

MARCHANDISES du pays consistant en toile blanche et écrue à draps et à chemises, coutil à matelas, Was chington unis, Lynseys &c. à vendre par
24 dec RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

CAFE de la Havane—200 sacs nouvelle récolte actuellement en débarquement du steamship Alabama, à vendre par W. C. WHITRIDGE,
24 dec 76, rue des Magasins.

SUCRE de la Havane—150 caisses blanc et brut, à vendre par CANTIN, DARAN & Co.
24 dec 11 et 13, rue St. Louis.

EAU-DE-VIE de Cognac—16 1/2 pipes de la marque célèbre Maglory, vieille importation, à vendre par CANTIN, DARAN & Co.
24 dec 11 et 13, rue St. Louis.

SAINDOUX—4,000 barillets qualité supérieure, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co., 14 Poydras.
24 dec

FARINE—1000 barils superfine à vendre par
24 dec JOSEPH LANDIS & Co, 14 Poydras.

PIERRES Plates à paver—2500 pieds à vendre par
24 d FOSDICK & BROTHER, 66, Camp.

FARINE de blé noir—100 huitièmes et 50 quarts de barils à vendre par FOSDICK & BROTHER,
24 dec 66, rue du Camp.

BŒUF mess—44 do prime à l'inspection à vendre par JOHN A. MERRITT,
24 dec 53, Camp

ETOFFES de pitre—44 balles 43, 44 43 et 48 pouces de large, à vendre par JOHN A. MERRITT,
24 dec 53, rue du Camp

VIN—600 caisses vin rouge—40 do. pruneaux de Bordeaux en débarquement de l'Union, à vendre par
24 dec O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée

CAFE—150 sacs en débarquement du navire Union, à vendre par O. H. MIESEGAES,
24 dec 24, Vieille Levée

COUVERTURES—18 bal es pour habitations, à vendre par FROST & Co. 8, Canal. 24 dec.

INDIENNES—25 caisses Merrimack et Cocheco. à vendre par FROST & Co. 8, Canal. 24 dec.

SOIERIES A BON MARCHE.
LES soussignés ont l'honneur de prévenir les dames de leur connaissance et le public en général, qu'ils ont un grand assortiment de soieries pour robes, qu'ils vendront à $1 la yarde dans leur magasin, rue Conti, No. 42
18 dec—6t WIOTTE & SALLE.

$10 DE RECOMPENSE.

PERDU OU VOLE—hier matin, un Cheval et un Cabriolet devant le magasin de MM. Yeatman et Co., encoignure des rues Doleod & Foucher. La couleur du cheval [illegible] queue. Il a environ 12 ans [illegible] et 2 ressorts elliptiques. Le personne qui ramènera le cheval et le cabriolet au propriétaire [illegible], No. 136 ou au No. 94, rue Poydras, recevra la récompense ci-dessus. 24 déc—24.27.30.

MAISON A LOUER.
Très convenable pour une pension bourgeoise ou une grande famille, à l'encoignure des rues de Chartres et Conti
S'adresser 72, rue Royale ou à Messieurs
20 d—6 en 6 j. VINCENT & DE FERRIET.

VIN DE CHAMPAGNE.
LE Soussigné, agent de Messrs. de Mesnise et de Loisson à Pierry, près Epernay, (Marne).—Offre à vendre, en débarquement du navire Lafayette, du Havre:
50 Paniers Champagne ql. supérieure (Pierry Mousseux.)
25 do do do (36 demi B) do do do
40 do do do Sillery mousseux do do
20 do do do A. Y. do do do
20 dec—6t F. JORDY, 118, rue Royale.

CIGARES de la Havane—300 000 1ère. qualité, nouvelle récolte, à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
24 dec 20, Commune.

SUCRE de la Havane—65 caisses sucre blanc, à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
24 dec 20, Commune.

CONFITURES de la Havane—Un assortiment complet de [illegible] à vendre par
24 dec BLASCO & SIMIDEL, 20, Commune.

MARCHANDISES pour habitation—Un assortiment général, consistant en vente par
24 d FROST & co, 8, Canal.

BOTTES, souliers et brodequins—75 caisses actuellement en débarquement du navire Suffolk, à vendre par
24 d FROST & co, 8, Canal.

HABILLEMENTS—10 caisses, à vendre par
24 d FROST & co, 8, Canal.

[illegible]—40 caisses noirs et blancs, à vendre par
24 d FROST & co, 8, Canal.

VENTES DE SHERIF.

Eulalie Mandeville contre Barthelemy P[illegible]
COUR DE PAROISSE—No. 14270—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi le 26 janvier 1842, à midi, la propriété ci-après décrite saisie dans l'affaire ci-dessus.

Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé de cette ville et désigné par le No. 3, sur un plan dressé par Vallquin, mesurant 60 pieds français, face à la rue Villeré, sur 60 pieds français de profondeur, ensemble avec les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent.
Conditions, comptant. V. ALLAIN,
24 déc—1 ps. shérif de la paroisse d'Orléans.

Esther Johnson, femme de David Drake vs son mari.
COUR DE DISTRICT—No. 20,000—En vertu d'un writ [illegible] adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane [illegible], à la Bourse de Cité, rue [illegible] Chartres et Royale, jeudi six Janvier 1842, [illegible]

Un certain jugement [illegible] contre Jacob Zebrskie, rendu par la Cour de District du Premier District Judiciaire, le sept Juin 1841, pour la somme de deux mille six piastres ($2006) avec les intérêts à raison de dix pour cent par an à partir du vingt-trois janvier 1840 jusqu'à paiement final, ainsi que les frais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions:—Comptant.
J. L. THIELEN,
24 déc Sherif de la Cour de District.

John Eaton vs Rice & Tibbetts.
COUR DE PAROISSE—No. 13066—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale dans cette ville mercredi le 26 janvier 1842, à midi, la propriété ci-après décrite saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, privilèges etc., appartenant, situé au faubourg Lacourse, dans la municipalité No. 2, de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ereto et Thalie, la promenade des Dryades et la rue Bacchus, désigné par le No. 2 de l'îlet No. 25, sur un plan dressé par Frédérick Wilkinson, daté du 2 mars 1839, et déposé en l'étude de H. B. Cénas. Le dit lot de terre mesure, en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue Bacchus sur 127 pieds 4 pouces et 9 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—comptant J. L. THIELEN,
24 déc shérif de la Cour de District.

ETRENNES.
V. & O. VIGNAUD,
No. 41, Rue de Chartres.

ONT fait l'ouverture d'un bel assortiment d'articles de fantaisie et jouets pour étrennes—savoir:
ECAILLE ET PALLISSANDRE.
Guéridons, tables à ouvrage, boites à ouvrage, à bijoux, à odeurs, à gants, à mouchoirs, à chaîle, à thé, nécessaires &c. à toilette, pour dames, corbeilles, sacs, vide poche, métiers à broder, blaîllers, portefeuilles, étuis à cartes de visite, pupitres pour dames, caves à odeur, de à liqueur, &c. &c. en écaille, ébène et palissandre à riches incrustations.

PORCELAINES ET CRISTAUX.
Verre d'eau, tête à-tête, veilleuses, coupes, corbeilles, flacons, vases, porte fleurs, à fées à poudre, jardinières, pots à sujets et autres, encriers, tasses, et verres de fantaisie, &c. &c. en porcelaine, décors riches et en cristal, à filet de couleur et doré.

MEUBLES D'ENFANTS.
Petits ameublements complets, tables à ouvrage, guéridons, lavabos, toilettes, commodes, secrétaires, armoires à glaces, sofas, chaises, fauteuils, bureaux, bibliothèques, consolles, lits français tables, &c. de toutes grandeurs, en palissandre et acajou.

JOUETS.
Poupons, poupées habillées et à grelot, boites de services, en porcelaine, en Lyonre et en plaqué, buffets, cuisines, jouets divers en boites, bergeries, peintures, théâtres, danseurs de corde, jeux d'adresse, tire au pistolet, billards, quilles, maillets de jeux assortis, jouets à mécanique et surprises, lanternes magiques, trains d'artillerie, chevaux, voitures de toute genres, sabres fusils, trompettes, &c. &c.
23 dec.

Nile-Orléans, le 21 décembre 1841.
AVIS est par le présent donné à tous ceux qu'il appartiendra que les soussignés ont révoqué tous les pouvoirs qu'ils avaient donnés à Mr Lawren Palmer de cette ville auquel ils ont retiré leur procuration.
B POREOORY.
23 d—3 J G GREGORY.

RESTAURANT DU CADRAN BLEU.
No. 49, rue de Chartres, entre Bienville et Douane.
LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public que leur restaurant sera ouvert dim-di prochain 26 courant. Ils osent espérer que l'excellence des mets et des vins, ainsi que la promptitude apportée dans le service leur mériteront une partie du patronage public.
A. BRUANT & L. BOUDRO
☞ Les salons et cabinets de société seront ouverts à toute heure.
Entrée particulière par le corridor. 23 dec—6

MME TRIDON, maîtresse sage-femme, reçue de la faculté de médecine de Paris, après y avoir rempli les prix d'accouchement et reçue de nouveau par le jury médical de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de vous prévenir qu'elle vient de se fixer à la Nouvelle-Orléans, encoignure Condé et St. Philippe; pour les prix pour les affections de la matrice, saigne et vaccine, le tout par un traitement méthodique. Elle espère vivement mériter la confiance dont les dames voudront bien l'honorer.
23 dec 1 an.

A VENDRE.
UNE habitation de valeur avec 66 nègres, sise dans la paroisse de Pointe Coupée vis-à-vis le Bayou Sara. Il y a toutes les constructions nécessaires à une habitation cotonnière, et le corps de batiment contenant la machine à nettoyer le coton est neuve. Les cases à esclaves sont aussi grandes pour contenir 100 nègres.
S'adresser à
23 dec—3 DICK, MCLEAN & HILL

TOUTE personne ayant des réclamations contre la succession de feue Virginie Vessier, épouse de Gustave Morand, sont par ces présentes notifiées de s'adresser au soussigné l'un des exécuteurs testamentaires de la dite défunte, pour régler.
23 dec—3 [Signé] LUGENE VESSIER.

COUVERTURES DE MONTPELLIER.
20 BALLES 3 points,
3 do 7 et 11 points,
100 caisses Kirschwasser de la Forêt Noire, à vendre par
23 dec—11 BLANCHARD, EIMER & co.
24, rue Bienville

GRAND VIN DU CHATEAU HAUT BRION.
LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général que Mr. Eugène Larrieu, seul propriétaire depuis 1836 du *Chateau Haut Brion*, qu'il a acheté de Mr Bayermann, les a nommés seuls agents à la Nouvelle-Orléans, pour la vente de son vin. Un premier envoi vient de leur parvenir par le navire Chateaubriand et est offert aux amateurs à des prix très raisonnables.
20 d LORSILHE & VALETON, 80 Royale.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire l'Union venant de Bordeaux.
25 barriques vin rouge St-Estèphe 1837,
25 do do St.Sauveur,
8 do do Haut Brion 1837,
16 tierçons vin blanc Sauterne 1837,
220 caisses vin rouge Pauillac, Medoc.
23 d BOUTIN, GALLY & co. 79 Toulouse.

TOILE d'Irlande—4 1/4 en pièces et 1/2 pièces de toutes les descriptions à vendre par lots à de bons termes avantageux, à vendre par W. FREHN, 36 Douane. 23d

PLATILLAS, Britannias, Indiennes couleur claire ayant droit aux drawbacks, à vendre à bas prix par
3 d W FREHN, 36 Douane.

BURLAPS et osnaburgs d'Ecosse et toile à sac en balles, à vendre par W FREHN 36 Douane 23d

WHISKY irlandais et eau de vie sous douane à vendre par W FREHN 36 Douane 23 d

WHISKEY—60 barils rectifié à vendre par
23 d CH BYRNE, 105 Tchapitoulas.

CHARABANS suspendus et couverts pour laitiers actuellement en débarquement à vendre par
23 d CH BYRNE, 105 Tchapitoulas.

ARDOISES—25 milliers récemment reçus et en débarquement du navire Flavio, à vendre par
23 d LYALL & DAVIDSON, 164 Camp.

BRIQUES à feu—16 milliers briques anglaises en magasin et à vendre par LYALL & DAVIDSON,
23 d 164 Camp.

ARDOISES de Welch—30 milliers de première qualité reçues et à vendre par LYALL & DAVIDSON,
23 d 164 Camp

ARDOISES de Bangor—Welch—8000 22 sur 12; 10,000 16 sur 10; 10,000 16 sur 8; 10,000 14 sur 8; reçues par le navire St. Annon de Liverpool, à vendre par LYALL & DAVIDSON, 164 Camp. 23d

WHISKEY—100 barils rectifié de Cincinnati, en débarquement et à vendre par
23 dec. J. VAIRIN & co.

BEURRE—40 barillets frais de l'Ouest, à vendre par
23 dec J. VAIRIN & co.

RIZ—20 tierçons en débarquement du brick Hope, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
23 dec 75, Magasins.

REÇU par le navire Union de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
300 paniers anisette superfine de Chauvet; 200 do do de surfine de: 50 caisses liqueurs assorties superfines, 50 do de surfines, 400 caisses cornichons verts au vinaigre, 10 barriques vin vieux St Julien de 1837, 10 do do Margaux de 1837, 20 do do St. Estèphe de 1875, 400 fr. massie à cacheter les bouteilles, en pain de 1 à 3 liv de couleurs variées, rouge, jaune et vert. A. FOUVERIN,
23 dec—20 Encoignure Royale et Dumaine

1000 boites thé de toutes les descriptions, 1000 caisses maquereaux 1, 2 et 3, 200 do. chandelles de suif et blanc de baleine, 75 barriques huile de baleine, 30 do. huile de graine de lin, 75 caisses raisins, 400 do. poivre, gingembre moulus, 250 de savon de Castille, 250 do. toilette et à barbe, 30 surons indigo, 15 barriques Madère, 600 sacs café de Java gouvernement, en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
23 dec 75, Magasins.

6000 gallons huile de baleine, 1000 caisses blanc de baleine du Nantucket, 1000 caisses savon de Boston No. 1, 200 barillets clous de fer de Suède, 25 sacs café de St. Domingue, 100 balles toile 3/4 et coton Lowell 3/4 et 4/4, 20 caisses parapluies, 200 do. habillements pour la saison, en magasin, à vendre par
22 dec. W. FROST & co. 29, Vieille Levée.

1000 DAMEJEANNES 5 Gallons.
100 Balles Salsepareille,
25 do Jalap,
15 Tonneaux bois de Campêche.
A vendre par BLANCHARD, EIMER & co
23 d 24 Bienville.

COURS DE MUSIQUE D'ENSEMBLE VOCALE.
Par A. Varney, rue des Remparts, presque vis à vis la rue St. Pierre.
LES artistes et les personnes, en général, qui ont étudié la musique avec soin, savent que le moyen le plus puissant et le plus prompt de parvenir à saisir l'exécution, est de faire de la musique d'ensemble; ceci, ce rapport, l'exercice vocal est, sans contredit, le meilleur. Dans le but d'être utile à ses élèves et aux amateurs qui désirent acquérir assez d'habitude pour déchiffrer à première vue, M. Varney a l'honneur d'annoncer au public, qu'à partir du mois de janvier prochain, il va ouvrir un cours de musique vocale, qu'il divisera en deux classes.
La 1ère division comprendra l'étude pratique du Solfège, avec tous les exercices nécessaires pour mettre à la portée des élèves qui n'ont aucune notion de la musique, la théorie abstraite et indispensable de cet art.
La 2me division est exclusivement réservée aux personnes déjà familiarisées avec le chant; on y étudiera, dans le courant de la semaine, les différentes parties de quelques morceaux de musique religieuse, de finals et de chœurs d'opéras, qu'on exécutera, ensemble, à une réunion générale; deux fois par mois, le dimanche.
L'extrême modicité du prix que M. Varney a fixé, lui donne l'espoir d'être encouragé, par un nombreux concours d'amateurs pénétrés de l'utilité de ces exercices.
ORDRE DU COURS.
1ère. division—(Solfège.)
Les lundis et jeudis, de 2 à 3 heures de l'après diner, pour les jeunes demoiselles.
Les mardis et vendredis de 4 1-2 à 5 1-2 du soir, pour les jeunes garçons
2de. division—(Chant.)
Les mardis et vendredis de 2 à 3 heures de l'après diner, pour les dames et demoiselles.
Les mercredis et samedis de 9 à 10 heures du soir, pour les jeunes gens.
Le dimanche tous les quinze jours. à midi, musique d'ensemble.
Note. Le prix est de $3 par mois payables d'avance, le mois commencé se paie en entier. Les personnes qui voudraient suivre ce cours, sont invitées à envoyer leur nom, dès à présent, chez M. Varney. 14 dec—10

ETRENNES.
LES soussignés ouvrent actuellement un grand assortiment de marchandises élégantes et à la mode, de Londres et de Paris consistant en:
Toilettes riches, boites à ouvrage, étuis de cartes en nacre et en ivoire, paniers et ridicules, écrins, portefeuilles, et une grande variété de beaux articles nouveaux et à la mode, convenables pour étrennes.
Aussi, diamants, perles, épinglettes, montres, tour de bou et bracelets, chaînes d'or, porte crayons, &c.
21 dec HYDE & GOODRICH, 14, Chartres.

30,000 briques allemandes en débarquement du navire Casper, à vendre par
21 dec SCHMIDT & Co. 36 Bienville.

PLOMB—1000 saumons en débarquement du St. Lazare, à vendre par CH. DOANE & co,
22 dec 68, Poydras.

FARINE—250 barils qualité supérieure, à vendre par
22 dec CH. DOANE & co. 68, Gravier.

CAFE de Rio de qualité supérieure en débarquement du brick Charlotte, à vendre par
23 d WILLIAM PRESTON, 66, Douane.

AVIS—Banque des Marchands—Nouvelle Orléans le 23 décembre 1841—Une élection annuelle des directeurs de cette banque aura lieu à la banque lundi, 3 du mois prochain.
Par ordre.
24 dec ROBERT COPLAND, caissier.

LA banque des Citoyens de la Louisiane sera fermée le 25 du courant ainsi que le 1er et 8 janvier prochain. Les billets échéant à ces différentes époques devront être payés la veille, et ceux offerts à l'escompte devront être présentés les vendredis avant deux heures, p. m.
24 dec J. B. PERRAULT, caissier.

BANQUE DU COMMERCE DE LA N.-ORLEANS.
Nouvelle Orléans, 23 Dec. 1841.
CETTE Banque sera fermée le 25 courant, 1er. et 8 janvier. Les billets dus ces jours là, devront être payés le vendredi précédent. GEO. O. HALL, [illegible]

BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
[illegible] 1841.
CETTE Banque sera fermée [illegible] le 8 janvier prochain. Les billets dus ces jours là devront être payés le vendredi précédent.
24 dec J. W. HOUSTON, caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, ce 23 Décembre 1841.
CETTE Banque sera fermée les samedis 25 Décembre, 1er et 8 janvier prochain. Les billets dûs ces jours devront être payés les vendredis précédens.
23 dec FRED. FREY, caissier

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nile. Orléans, 23 décembre 1841.
CETTE Banque sera fermée les trois Samedis prochains, à cause des fêtes de Noël, du premier Jour de l'An et du 8 de Janvier.
Les billets dûs ces Samedis et les Dimanches suivants, doivent être payés les Vendredis précédents, jours auxquels la Direction se réunira pour l'escompte des billets qu'on devra présenter la veille. RICHARD RELF,
21 d—6 Caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1841.
LES actionnaires de cette institution sont notifiés que l'élection de six directeurs aura lieu ce jour, dans les lundi, 10 janvier prochain, à la maison de banque, de dix heures du matin, à deux heures de l'après-midi.
23 d O MILTENBERGER, Caissier.

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Nouvelle Orléans, le 20 décembre 1841.
CETTE banque sera fermée les samedis 25 courant, 1er. et 8 janvier prochain. Les billets dûs ces jours là et ceux dûs les dimanches suivants, seront payés les vendredis précédents.
Par ordre. L. BERNARD, caissier. 22 d

BANQUE DES MARCHANDS.
Nouvelle Orléans, le 21 décembre 1841.
CETTE banque sera fermée le jour de Noël ainsi que les 1er et 8 janvier prochain. Les billets et traites dus à ces époques, devront être payés la veille, les billets offerts à l'escompte seront reçus les vendredis précédents.
Par ordre, ROBERT COPLAND, caissier. 22 d

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nelle. Orléans, 21 décembre 1841.
CETTE Banque sera fermée les samedis 25 décembre, 1er. et 8 janvier. Les billets dûs ces jours et les dimanches suivans, devront être payés les vendredis précédents, et les offres pour l'escompte présentées les jeudis.
22 dec O. MILTENBERGER, Caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.
AVIS—Cette institution sera fermée le samedi 25 du courant, ainsi que le 1er et le 8 janvier prochain. Les personnes qui ont des billets échéant à ces différentes époques sont respectueusement invitées à venir les acquitter les vendredis précédents.
22 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

BANQUE DE CITE.
Nile-Orléans, le 21 décembre 1841.
CETTE Banque sera fermée samedi 25 du courant jour de Noël, ainsi que les 1er. et 8 janvier prochain. Les billets et traites payables à ces différentes époques devront être payés la veille, et les billets offerts à l'escompte devront y être mis les jeudis précédents.
22d E J PALFRAY, Caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA BANQUE D'ASSURANCE DES MARCHANDS.
Nile Orléans le 20 décembre 1841.
AVIS est donné aux actionnaires de cette institution qu'une élection annuelle des directeurs aura lieu au bureau de la compagnie lundi 10 janvier 1842 entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
23 d—10 janv. JOHN PEMBERTON, secrétaire.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Mme. Louis Joseph Even—Vente par le Register des Testamens.—Vendredi le vingt huit janvier 1842, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 20 octobre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Mme. Louis Joseph Even, les esclaves ci-après, savoir:
Félonise, mulâtresse créole, âgée d'environ vingt-huit ans, bon sujet, domestique de maison, bonne coiffeuse, et ses deux enfans nommés Léon, quarteron âgé d'environ quatre ans et demi, et Léontine, quarteronne, âgée d'environ deux ans.
Conditions de la vente—Un quart comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, lesquels billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement. Les esclaves ne seront livrés aux acquéreurs qu'après qu'ils auront rempli les conditions ci-dessus requises.
W F C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant V. Foulon, not. pub. 24 dec

COUR DES PREUVES—Attendu que H. B. Eggleston a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Kidd décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
17 dec. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

NEGRES A LOUER.
IL sera loué dix excellents nègres très robustes, bon domestiques pour la presse à coton ou une briqueterie [illegible] en billets endossés à satisfaction et payable mensuellement.
24 dec—3 J. A. BEARD & Co. Encanteurs.

MADAME VINCENT a l'honneur de prévenir les Dames qu'elle ouvre aujourd'hui plusieurs caisses de marchandises reçues par l'Andelle, qu'elle vendra à de très bas prix:
Chapeaux de soie avec fleurs à $6 et 8,
Do en étoffe riche et velours, $6 et $10.
Dentelles fil et soies, Mantelets Tolonais,
Echarpes et mantelets en soie et autres nouveautés,
Voiles écharpes et voilettes blancs et noirs,
Châles de soie et cachemire,
Ombrelles en soie brochée et glacée,
Gants de chevreau, blancs et noirs,
Rubans et soieries pour modes,
Cols Guipure, broches et [illegible],
Un grand assortiment de parfumeries. 23 dec—6

M. COLOMB, dentiste du collège Jefferson et du couvent du Sacré-Cœur;
Offre respectueusement ses services à ses amis ainsi qu'aux familles qui daigneront l'honorer de leur confiance. On le trouvera tous les jours dans son cabinet de consultation, No. 127, rue Royale, vis-à-vis l'hôtel St Louis, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 3 heures P M.
Recommandé par Messieurs les docteurs U. Labatut, J Dupuy Darret, Guassard, Labatut, Waterstrand, &c.
21 d—4

A VENDRE—Une très belle négresse âgée d'environ 24 ans, excellente blanchisseuse et repasseuse et bonne cuisinière, recommandée comme excellent sujet parfaitement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
S'adresser, No. 35 rue Conti. 21 dec—2d, 24, 29

WAPLER & Sto, rue de la Douane, 84, offrent à vendre à des prix avantageux
380 Caisses vin St-Julien;
100 Caisses vin Pomys;
14 Caisses grand vin Doctenrnal;
100 Paniers Champagne;
100 Paniers Sillery mousseux,
50 Paniers vin du Rhin mousseux. 21 d—6

DEMANDE D'INSTITUTRICE.
ON a besoin d'une institutrice pour la campagne 1 mille plus haut que Carrollton, pour apprendre la langue française et la musique à deux jeunes demoiselles. Une personne qui parlerait l'anglais aurait la préférence. On exigera de bonnes recommandations. Pour les renseignements, s'adresser encoignure Conti et Royale (No. 96)
22 dec—3

DEMANDE D'EMPLOI.
UN jeune homme âgé de vingt cinq ans, boulanger de son état, ayant travaillé plusieurs années à Paris, dans les plus fortes maisons désirerait trouver une bonne boulangerie à conduire. S'adresser rue de Chartres, 180, où on pourra donner tous les renseignements favorables.
21 dec—6t

A LOUER—Un domestique bien recommandé. On préférerait qu'il fut dans un magasin ou dans une famille particulière. S'adresser dans la rue de la Douane, No. 88
22 dec—3

BEURRE—30 barillets de l'Ouest, en magasin et à vendre par M. A. ROBITAILLE,
22 dec 77, Commerce.

FARINE—300 barils première qualité, marque des boulangers, à vendre par
21 dec M. A. ROBITAILLE, 77, Commerce.

ETOFFE de Pitre actuellement en débarquement et à vendre par T. C. A. DEXTER,
21 dec—3 83, rue du Camp, au 1er.

VINS et liqueurs—Les soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Chateaubriand de Bordeaux:
100 demi barils vin blanc, 125 barriques vin rouge; 500 caisses vin rouge et blanc, grandes et demi bouteilles, 200,000 bouchons fins courts; 5 caisses vermicelli et macaroni; 50 caisses liqueurs assorties; 25 caisses fruits à l'eau de vie; 20 de fruits au sirop; 10 do gelées de fruits; 4 de prunes sèches en jarres de verre; 200 paniers huile d'olive; 50 do anisette; 30 de vieux guignolet; 16 tierçons eau de vie; 6 barils Madère imitation; 2 de saucissons de Lyon; 30 caisses fruits au jus; 20 de anchois en conserve; 60 de vin muscat, de cassis et Malaga, 15 barils vinaigre.
LOISON & SILVESTRE,
21 dec 36, rue de Chartres

VINS rouges—40 barriques vins fins rouges; 6 demi barriques de blancs, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
21 dec 36, rue de Chartres

UN avocat nouvellement arrivé de France et connaissant le français, le latin, le grec, le dessin &c. désirerait se placer à la campagne pour y faire une éducation. Il fournira les meilleurs renseignements sur son compte.—S'adresser rue du Vieux Bassin, No. 179. 20 dec—6

BRIQUES de l'autre bord du lac livrables au vieux Bassin, à vendre par DURAND & UZURAU.
17 dec—6

PORC—100 barils Porc mess, inspecté à vendre par
22 d S & A BOULIE, 55, Bienville au premier.

BRODEQUINS—10,000 paires de toutes grandeurs et qualités et à vendre en débarquement du navire Tennessee, par A F DUNBAR, 36, Douane.

BOTTES, souliers, brodequins et chapeaux—100 caisses reçus par les derniers arrivages, composant un assortiment convenable pour les marchands de la campagne, à vendre par A F DUNBAR, 36, Douane.

SUCRE Havanne blanc et brut en magasin à vendre par
21 d J. M. CABALLERO, 29 Vieille Levée.

MADERE—10 caisses en magasin, à vendre par
20 déc JARVIS & ANDREWS, 30, Commune.

COUPEROSE—10 boucauts et 50 barils en débarquement, et à vendre par JARVIS & ANDREWS,
20 dec 30, Commune.

VERRES à vitres de dimensions assorties, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
20 dec 30, Commune

BOUTEILLES à vin—250 paniers bouteilles à madère, en magasin, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
20 dec 30, Commune

MORUE et maquereaux—30 barils et 1/2 barils Nos. 1, 2 et 3 à vendre par THAYER & CUSHING,
22 d 67 Tchapitoulas.

PAPIER à enveloppe de grandes dimensions à vendre par THAYER & CUSHING,
22 dec 67 Tchapitoulas.

BEURRE de Goshen—20 barillets à vendre par
22 d THAYER & CUSHING 67 Tchapitoulas.

BLANC de baleine et chandelles de suif à vendre par
22 d THAYER & CUSHING, 67 Tchapitoulas

GOUDRON, brai, résine et vernis brillant à vendre par
22 d THAYER & CUSHING, 67 Tchapitoulas

CAFE—65 sacs en débarquement de la goelette Hero de la Havane à vendre par O. H MIESEGAES,
22 d 24, Vieille Levée.

400 JAMBONS Westphalie, 20 pains fromage allemande en débarquement et à vendre par
22 d O H MIESEGAES 24 Vieille Levée.

SUCRE—[illegible] de la goelette Hero à vendre par [illegible]
22 d 24 Vieille Levée

EN débarquement du navire Chateaubriand, et à vendre [illegible] barriques vin rouge, St. Julien, capsulé.
9 demi barriques vin blanc Sauterne.
AUGUSTE MOLIER,
14 déc—6 86, rue St Louis

BOTTES, Souliers et Brodequins—500 caisses comprenant un assortiment général en magasin, à vendre à des conditions avantageuses par
21 dec A. F. DUNBAR & Co 10 rue de la Douane

ARGENT de l'Alabama, à vendre par
16 d M HOLLANDER, 42, Camp.

CHANGEMENT DE DOMICILE
ANDREWS & BROTHERS ont transporté leur comptoir au No. 76 de la rue du Camp.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

VENDREDI [illegible]

Pour les [illegible]
LES [illegible]
Grand opéra en [illegible]
[illegible]
LA GRACE DE DIEU,
[illegible] entièrement mêlé de chants [illegible].

THEATRE ST. CHARLES.

Vendredi, 24 décembre,
[illegible]
L'ASSURANCE DE [illegible].
Grand pas de deux par M. Fred. [illegible] Mme. Arreline.
Le spectacle sera terminé par
LA FEMME DU [illegible].

THEATRE AMERICAIN.
RUE POYDRAS.

Vendredi, 24 décembre.
Le spectacle commencera par
EST-IL JALOUX!
Suivi de
FRANÇAIS A TROIS VISAGES,
Par [illegible] Revel.
[illegible] par Mme. Wells.
Danses de caractère de la famille Ravel.
[illegible]
Le CACHUCHA par Mme. Wells.
Le spectacle sera terminé par
ARLEQUIN INVISIBLE
[illegible] Ravel.

☞ Demain, jour de Noël, à midi, représentation dans le cirque pour les enfants.

MAINTENANT OUVERT
89 rue du Camp, vis-à-vis la rue Natchez,
GRANDE EXPOSITION DE TABLEAUX.
Ce splendide salon [illegible] de fleurs, [illegible] d'Adam et Eve. [illegible]
Le salon est ouvert de dix heures A. M., à dix heures P. M.
Prix d'entrée, 50 cents. Billets pour la saison $1.
Il y a un bureau [illegible] et parapluies. 10 d—6t

MR. H. E. LEHMANN, [illegible] St. Louis, No. 146, directeur du [illegible]
Il enseigne également les [illegible] et musique de basquets.
On trouvera toujours M. Lehmann empressé de satisfaire aux désirs des personnes qui le feront appeler.
4 déc—6t

ACADEMIE DE DANSE DE LA NLLE. ORLEANS.
108, rue Royale,
Entre Conti et St. Louis.
CETTE institution dirigée par Monsieur DEVOTI, est ouverte. Les leçons de classe ont lieu les lundis, mercredi et vendredi de 6 à 9 heures du soir. Les leçons particulières seront données pendant le jour soit au domicile des élèves ou à l'académie.
Pour plus amples informations, s'adresser M. E. Debuc, qui donnera tous les renseignements qu'on pourra désirer.

COURS DE DANSE
MR. EUGENE, ex professeur de danse à Paris, d'où il est arrivé récemment, a l'honneur d'offrir ses services aux personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance. Sa méthode neuve et simple le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur confiance, le plus prompt succès. [illegible] rue Royale No 66.
Références:
MM. N. BIBENT 34, rue Royale.
CHAUCHON & LEROY, Vieux Bassin.
3 dec—6t

GRAND ASSORTIMENT DE CRAVATES.
LES soussignés viennent de recevoir par le navire Lafayette, du Havre, une superbe assortiment, tel que:
Cravates gros grain, satin et taffetas; Echarpes riches, satin et cachemire; Cache-cols cachemire; Foulards vernis; Fonds de cols en pièces; Cols tout à monté et plus; Mouchoirs de batiste en pièces et confections; Mouchoirs à broderies; Gants de bretelles en élastiques; Nouvel assortiment de gilets; Robes de chambre cachemire.
20 d LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres.

CASIMIRS—[illegible] à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.

GANTS de soie—100 douzaines gants de soie à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres.

VIN de Champagne de la marque Pommier Brand à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres.

PENDULE—marchant pendant 30 heures de [illegible] en bois de [illegible] à vendre par
20 d W GRANT, 26, Douane.

PIECES de 10 cents, à vendre par
20 d M HOLLANDER, 42, Camp.

ARGENT de l'Alabama et du Tennessee, à vendre par
21 d M HOLLANDER, 42, Camp

ESPECES demandées—Le plus haut prime sera payé pour des piastres et doublons espagnols, par
20 d M HOLLANDER, 42, Camp.

MARCHANDISES SECHES pour le marché mexicain; [illegible]

RESTAURANT DE LA BOURSE.
LE RESTAURANT DE LA BOURSE,
119, Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti,
UN des plus ancien de cette ville, a été ouvert le 9 de décembre dernier; cet établissement est dirigé par L CANONGE: les soins et attentions que l'on apportera envers les personnes qui l'honoreront de leur patronage se ront comme par le passé.
On s'y charge des repas de corps, des diners de société et de ville—ainsi que de toutes commandes en général concernant l'art culinaire.
Les salons pour souper parti culiers seront ouverts toute la nuit pendant la saison des bals.
Entrée particulière par l'allée. 17 dec—2m

FELIX HUSTON & S. S. PRENTISS,
AVOCATS.
MR. HUSTON est revenu à la Nouvelle-Orléans—Mr. Prentiss restera [illegible] à Vicksburg. En outre des Cours de la Nouvelle-Orléans et des cours fréquentées par Mr Prentiss, ils exerceront leur profession dans les paroisses de Concordia, Madison et Carroll et à la Cour Suprême d'Alexandria.
☞ Bureau Nelle-Orléans, 8, rue St. Charles.
17 dec—6t

CAFE DE PARIS
RUE ST. LOUIS EN FACE LA BOURSE.
LE RESTAURANT de Café de Paris a été ouvert à partir du jeudi 18 novembre. Le propriétaire de cet établissement, dans l'espoir que le public voudra bien continuer de lui accorder son patronage, n'a rien négligé pour que le service de la cuisine et du restaurant soit complet à la parfaite satisfaction de toutes les personnes qui l'honoreront de leur bienveillance. 20 nov—1m

BANQUE D'ORLEANS.
13 Décembre 1841.
UNE assemblée des actionnaires de cette institution aura lieu à la Banque le 3 janvier 1842 à [illegible] à l'effet d'élire une nouvelle direction pour l'année courante.
14 dec—20 A. C. AINSWORTH, caissier.

A LOUER—Deux magasins spacieux situés rue Victoire près la Rail Road.
Deux maisons confortables à deux étages, située rue Condé entre les rues du Quartier et de Chartres.
Une maison située rue Canal, à deux étages, entre Bourbon et Dauphine.
Le bas d'un magasin encoignure Canal Carondelet.
20 dec F. DE LIZARDI & Co.

COUVERTURES de Laine et Serrures Françaises—16 caisses de 12 douz. chaque, serrures de 4 à 6 pouces—4 balles couvertures de laine de 3 points, en débarquement du navire Vaillant et à vendre par
16 dec—15 F. JORDY, 118, rue Royale.

A LOUER—Plusieurs bureaux à la Bourse des Merchants. S'adresser à W. T. RAYNAL,
4 nov—6t Secrétaire

400 BARILLETS clous, 30 barriques vin de Bordeaux, 10 barils vin blanc, 40 de vinaigre, 60,000 bouchons [illegible], 30 caisses vin vieux de Madère, en magasin et à vendre par
18 dec A. [illegible], 30, Bienville.

CIGARES—[illegible] Regalia, Calones, Trabucos [illegible] à vendre par
22 d J. M. CABALLERO, 29 Vieille Levée.

RAISINS SECS M. R. à vendre par
22 dec. G. GREEN & BROTH. 92, Gravier.

VIN de Malaga—50 barils doux à vendre par
22 dec G. GREEN & BRO. 92, Gravier.

CAFE de Rio et de St. Domingue, à vendre par
22 dec G. GREEN & BRO. 92, Gravier.

CORDE et toile d'emballage du Nord et du Kentucky, à vendre par G. GREEN & BRO.
22 dec 92, Gravier.

SEL—400 boisseaux de Curaçao, à bord de la barque Chancellor, à vendre par G. GREEN & BRO.
22 dec 92, Gravier.

POIVRE—[illegible] à vendre par G. GREEN & BRO. 92, Gravier.

AMANDES—[illegible] à vendre par
22 dec B. WALLS, 30, Gravier.

VINS de Porto, de Madère, Hock et vin rouge, à vendre par B. WALLS,
22 dec 30, Gravier.

VEGUEROS cachigarres pour habitation—30,000 à vendre par B. WALLS,
22 dec 30, Gravier.

GELEE et pâte de Goyave—3 barils, à vendre par
22 dec S. WALLS, 30, Gravier.

PORC, Bœuf, Saindoux, Lard, à vendre par
22 dec CH. DOANE & co. 68, Poydras.

HARICOTS—12 barils blancs nouveaux, à vendre par
22 dec CH. DOANE & co. 68, Poydras.

TOILE et corde d'emballage [illegible] du Missouri, à vendre par CH. DOANE & co. 68, Poydras.
22 dec

BLANC de baleine—[illegible] en débarquement de la goelette [illegible] à vendre par [illegible] HATHAWAY, 71, Magasins.

CAFE—120 sacs en débarquement [illegible] de la [illegible] Hero à vendre par O. H. MIESEGAES,
18 dec 24, Vieille Levée.

CLOUS—30 barillets assortis de 3 à 70 en magasin, à vendre par O. H. MIESEGAES,
18 dec 24, Vieille Levée.

TOILE DE RUSSIE—10 balles en magasin, à vendre par O. H. MIESEGAES,
18 dec 24, Vieille Levée

CHANGEMENT DE DOMICILE.
J. N. MCULFI & Co, ont transporté leur bureau à la rue Royale No 88, entre Bienville et Douane. 20 d

HABILLEMENTS POUR NEGRES.
LES habitants et [illegible]

[illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. ANDRY & A. D. DORIOCOURT.
Succession de Nicolas Girod.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 20 décembre 1841;

Il sera vendu le samedi 29 janvier 1842, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Les propriétés suivantes appartenant à la succession de feu Nicolas Girod. Lesquelles propriétés seront vendues conformément à des plans dressés par Benj Buisson, arpenteur.

Une Propriété à l'angle des rues de Chartres et St. Louis, divisée en deux lots:

Lot. Lot, à l'angle des rues St. Louis et Chartres, mesurant [illegible] pieds 8 pouces, face à la rue St. Louis, et 35 pieds [illegible] à la rue de Chartres, ayant une profondeur irrégulière [illegible] pouces, jusqu'à 25 pieds, ensemble [illegible] briques à 3 étages, magasins, dépendances, [illegible] le lot No. 2 [illegible]

[illegible] à la rue St. Louis, sur une profondeur irrégulière [illegible] pouces, sur une ligne, et 30 pieds 6 pouces [illegible] avec une maison en briques, à étage, [illegible], cuisine et dépendances. La cour est séparée d'avec le No. 1 par une cloison.

Propriété à l'angle des rues Royale et St Louis, divisée en trois lots:

Lot No. 3—30 pieds 8 pouces de face à la rue Royale et 127 pieds 10 pouces de profondeur, se réduisant en largeur au fond, conformément au plan qui sera exhibé avant la vente, ensemble avec les édifices consistant en une maison en briques à 3 étages, salons, chambres de domestiques, porte-cochère, [illegible] et dépendances; le tout loué [illegible] à M. Boyehaud pharmacien.

Le lot No. 2—formant l'angle des rues Royale et Saint-Louis, mesurant 33 pieds 8 pouces de face à la rue Royale et 33 pieds [illegible] à la rue St. Louis; ensemble les bâtisses consistant en une maison en briques [illegible] cuisine et [illegible] dépendances.

Le dit [illegible] portion de la [illegible] et les autres améliorations qui pourraient [illegible].

Lot No. 3—mesurant 47 pieds 10 pouces face à la rue St. Louis sur une profondeur irrégulière depuis 24 pieds jusqu'à 22 pieds, se réduisant en largeur au fond à 29 pieds 4 pouces; ensemble avec les bâtisses en briques à étage, magasins, [illegible] et autres dépendances.

Terrain rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine, mesurant 60 pieds de face à la rue Royale sur 120 de profondeur sur lequel est une vaste maison à étage en briques, cour et porte cochère, vaste cour, cuisine à étage et chambres pour domestiques et autres améliorations. Ladite maison précédemment occupée par M. Gérard marchand de meubles. Ladite propriété est sujette à un bail.

Un terrain rue Bienville entre Royale et Bourbon, mesurant 60 pieds de face à la rue Bienville, sur 108 de profondeur, avec la maison à étage, vastes magasins et améliorations qui y existent.

Feu N. Girod avait donné à bail ce terrain pour 14 ans qui expireront le 1er février 1846 à M. John Merle sous la condition de 600 piastres et à la charge de faire les constructions qui existent, en sorte que l'acquéreur devra en outre [illegible] dans 5 ans.

Un terrain rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne, mesurant 80 pieds français à la rue Conti, sur 145 pieds de profondeur avec les bâtisses qui y existent, et consistant en [illegible] bâtie à deux étages, porte cochère, cuisine, écurie, vaste cour pavée en pierres, chambres de domestiques, cuisines à étages et autres améliorations qui y existent. Sur cette propriété sont 100 actions de la Banque des Citoyens qui seront comprises dans la vente.

Propriété à l'angle des rues Moreau et Champs Elysées, divisée en 9 lots.

Lot No. 1, formant l'encoignure des rues Moreau et Champs Elysées, mesurant 127 pieds 10 pouces de face à la rue Moreau sur 60 pieds 11 pouces face à la rue Champs Elysées entre lignes parallèles, avec divers édifices en briques, consistant en une maison à étage, cuisine et autres dépendances.

Lot No. 2, terrain non bâti anciennement le jardin de la maison lot No. 1, mesurant 60 pieds 11 pouces plus ou moins sur la rue des Champs Elysées avec une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles.

Lot No. 3, terrain joignant le précédent, mesure 53 pieds 2 pouces de face à la rue de Champs Elysées, sur 140 pieds 9 pouces et 1/2 de profondeur entre lignes parallèles. Sur partie de ce terrain est bâti un vaste magasin en briques.

Une propriété comprise entre les rues Champs Elysées Craps et Marigny:

Lot No. 1, divisé en dix lots, mesure 31 pieds et demi sur la rue des Champs Elysées sur 120 pieds sur la rue des Craps.

Lot No. 2, mesure 31 pieds onze pouces et demi sur la rue des Champs Elysées sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Lot No. 3 mesure 31 pieds 11 pouces et demi face à la rue des Champs Elysées sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Lot No. 4 mesure 31 pieds 11 pouces et demi face à la rue des Champs Elysées sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Lot No. 5 mesure sur la rue du Craps 36 pieds sur 127 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Lot No. 6 mesure sur la rue du Craps 36 pieds sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

Lot No. 7 mesure sur la rue du Craps 120 pieds et sur la rue Marigny 31 pieds 11 pouces et demi.

Lot No. 8 mesure 31 pieds 11 pouces et demi sur la rue Marigny [illegible] 120 pieds entre lignes parallèles.

Lot No. 9 mesure 31 pieds 11 pouces et demi sur la rue Marigny, profondeur 120 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—[illegible] deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction des exécuteurs testamentaires du défunt portant intérêt de 10 pour cent, en cas de [illegible].

24 dec—26,28,27,20 jan. 6,9,13,16,20,23,27,29 jan.

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, samedi 1er janvier, à onze heures dans la nef de l'église:
Le bail de plusieurs bancs pour une année; de plus grands détails seront donnés à la vente. 23 dec

POUR GALVESTON, (Texas).
Pour partir positivement vendredi, 24 du courant, à quatre heures P. M.
Le superbe steamship NEW YORK, capitaine John T. Wright, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Bienville ou à
24 d BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

POUR VERMILLION.—Le steam boat WAVERLY, capt. S. J. Smith, du Zephyr fera des voyages reguliers pendant toute la saison, entre la Nouvelle-Orleans et Vermilion, pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
VOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS
24 dec—6 Rue St. Louis.

POUR ST. MARTINVILLE (Attakapas)—Le steamer ZEPHYR, capt. Smith est attendu de jour en jour, [illegible] réguliers entre la Nouvelle-Orleans et St. Martinville.
Pour fret ou passage, s'adresser à
24 dec HALL, BLIN & CLAPP, 69, rue Tchapitoulas.

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas (via Mobile).—Le steamer OSAGE VALLEY, capt. Young, partira samedi 25 du courant, à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à
24 dec HALL, BEIN & CLAPP, 69, Tchapitoulas.

POUR ST. LOUIS, Alton & [illegible]
[illegible] le steamer GODDESS OF LIBERTY, cap. C. G. Pierce, est maintenant prêt à recevoir fret et partira lundi 27 du courant à 4 heures P. M.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
24 dec CHAS. SACKETT & Co 36, Poydras.

POUR COLUMBIA, (Ark.) Princeton Vicksburg, &c.—Le steamer TUSKINA capt. J Jeffries, partira positivement samedi 25 du courant, à 4 heures.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue de la Douane ou à
24 dec HALL, BEIN & CLAPP, 69, Tchapitoulas.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI ET PITTSBURG
Le steamer AMAZON, capitaine Filox partira samedi 25 du courant, à 4 heures P M.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FERGUSON & REID,
24 dec 29, Poydras.

POUR ST. LOUIS & ALTON.
Le steamboat MERIDIAN, ayant été retenu par le mauvais temps partira positivement aujourd'hui 24 du courant, à 10 heures précises A M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
24 dec JOHN R. SHAW & Co 24, Poydras.

POUR ST. LOUIS
Le steamboat IATAN, capitaine N. G Eaton, partira positivement samedi 25 du courant, à 4 heures P M Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à CH DOANE & co
22 dec 68, Poydras.

POUR LA MOBILE, partira samedi 25—Le bateau de première classe, MARINE, capt. Vennard prendra le fret qui pourra s'offrir, à bas prix. Pour les conditions s'adresser à bord en face des magasins du Triangle, ou à FOSDICK & BROTHER,
24 dec 66, rue du Camp.

POUR BOSTON.—Le navire fin voilier EBRO capt. Perry, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à FOSDICK & BROTHER,
24 dec 66, rue du Camp.

POUR NEW-YORK.—Le navire FRANKLIN capt. J. G. Russell, partira samedi prochain.
Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Joseph ou à
24 dec J. W. STANTON & Co, 35, Poydras.

A VENDRE.
Le brick hermaphrodite HOPE, doublé et chevillé en cuivre, du port de 200 tonneaux ou 800 bar s, actuellement mouillé vis-à-vis les magasins du triangle. Si ce bâtiment n'est pas vendu d'ici mercredi 29 du courant, il sera vendu à l'encan à midi par J. A. Beard & Co. à la Bourse St. Louis. Pour les conditions, s'adresser à BOGERT & HAWTHORN,
22 dec 63, rue Gravier

POUR LE HAVRE.
Le navire français l'ANDELLE, capitaine Guéguet, sera promptement expédié. Pour passage seulement, ayant de [illegible] aménagements confortables, s'adresser au capitaine à bord ou à
BLANCHARD, EIMER & Co.
20 dec—12 24, rue Bienville.

POUR ST-PIERRE, MARTINIQUE ET ST-THOMAS
Le brick fin voilier J PETERSON, capitaine Greene, partira pour les ports ci-dessus, vendredi prochain le 24 et pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à
22 d BLANCHARD EIMER & co. 24 Bienville

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier ALEXANDRIA, capitaine Turner, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L H GALE,
22 dec 91, Commune

POUR ST. THOMAS en touchant à St. Barthelemy et Ste. Catherine—Le brick fin voilier ZAMNA, sera expédié sous peu. Pour fret de la valeur de 400 barils, s'adresser à
22 dec J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR [illegible]—Par le fleuve—Pour partir vendredi 24 du courant—La barque MARINE, capt Vennard, prendra tout le fret qui lui sera offert au plus bas prix. Pour les conditions, s'adresser à bord vis-à-vis [illegible] du triangle ou à
FOSDICK & BRO. 66 Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire de 1re classe POTOMAC, capt. Berry, sera expédié sous peu. Pour fret de 30 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
22 dec LEVI H. GALE, 91 Commune.

POUR MOBILE.
La goelette MALISSA, capitaine Farnum, sera expédiée sous peu. Pour fret s'adresser à
21 d J H ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR TAMPICO.
La goelette DORIC, capitaine Rantford partira pour cette destination incessamment. Pour fret et passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
21 d F. FIO, 60 Ste-Anne

POUR VERA CRUZ.
La goelette WATER WITCH, partira positivement jeudi 30. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
20 dec 30, Vieille Levée.

POUR MATAMOROS.
La goelette CREOLE, capt. Boisvelle, partira positivement le 26. Pour fret de 200 barils, s'adresser au capitaine à bord, ou à
A CAPDEVIELLE & CUCULLU
20 dec 30, Vieille Levée.

POUR LE HAVRE.—Partant le 10 Janvier.
Le beau navire CHATEAUBRIAND, capitaine Laborde, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira positivement le 10 janvier. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à AUG. MOLIER,
20 dec 86, rue St. Louis.

POUR LE HAVRE.
Le beau [illegible] français EDOUARD, capitaine [illegible] cette destination [illegible] balles coton ou passage [illegible]
BLANCHARD, EIMER & Co.
24, Bienville

POUR NANTES.
Le navire fin voilier THRACIAN, capit. Brown, partira [illegible] sous peu. Pour passage seulement [illegible]
[illegible] S. & J. F. WHITNEY, 73, rue du Camp.

POUR BORDEAUX—La barque de 1ère. classe [illegible] capitaine Lamarière, partira pour cette destination dans le plus bref délai. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis le [illegible] VOR. BOUMAGE. 7 dec

POUR LE HAVRE.
[illegible] capitaine Sparr, en partie [illegible]
S & J F. WHITNEY, 73, Camp

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. GUINAULT.
IL sera vendu aujourd'hui 24 décembre 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis
Le nègre CUDJO, âgé d'environ 40 ans.
Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement
24 dec—1

PAR HEWLETT & CENAS.
Actions, actions, actions
Vente positive d'actions de la banque de l'Union.
IL sera vendu aujourd'hui vendredi 24 du courant à midi, à la Bourse St. Louis.
Quatre vingt actions de la banque de l'Union sans réserve.
Conditions comptant. 24 dec

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu aujourd'hui 24 courant à 4 heures et demie P. M. à leur magasin d'encan, une grande quantité de livres de choix tels que les œuvres de Chateaubriand, œuvres d'Alexandre Dumas, de de Bernardin de St. Pierre, de Lamartine, de Chas. Nodier, de E. Jouy, de E. Sue, &c. &c. 24 dec

Vente par ordre des Gardiens de port.—Renvoyée
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu aujourd'hui vendredi, 24 du courant, à 11 heures et demie P. M. sur la Levée, en face du brick Argo, mouillé en face des Magasins du Triangle, sous la [illegible] municipalité:
Une ancre de six pouces.
Une petite chaîne.
Un palan de dix-huit pouces.
Divers petits cordages,
En débarquement du brick Argo, capt. Reed, de la Jamaïque, qui est en réparation.
Conditions: comptant. 24 d—1

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Vente continuée de cigares et gelée.
AUJOURD'HUI vendredi 24 du courant à onze heures a. m rue des Magasins no 13, au M Laborde, il sera continué la vente de cigares des meilleures manufactures de la Havane et gelée de Goyave.
Conditions à la vente. 24 dec

PAR E. TASTET
133, rue de Chartres.
IL sera vendu aujourd'hui 24 du courant à 10 heures, à son magasin d'encan,
Une quantité d'indiennes françaises et du Pays, cribes, gaze, toile blanche et écrue 3/4 et 4/4, bas, dentelle &c. de sui celle.
Vente positive—Conditions avantageuses. 24 dec

PAR M. B. SYKES.
VENTE DE MEUBLES.
IL sera vendu, Vendredi, 24 du courant, à 10 heures, à l'encoignure des rues Carondelet et St. Joseph, un assortiment de beaux meubles consistant en grande partie en:
Tapis presque neufs, armoires, bois de lit, sofas, bureaux, glaces, ornements de cheminée, chaises, tables, ustensiles de cuisine, &c. 24 dec—1

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu, mercredi, 5 janvier 1842, à midi précis, à la Bourse de la Cité, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce, en date du 20 décembre 1841,
Divers comptes, à billets dus à la faillite de Louis Dutrel et son épouse. On peut prendre connaissance du tout en s'adressant au bureau de l'encanteur susnommé.
Conditions, comptant. 24 dec—24 et 5 jan

VENTE POSITIVE ET SANS RESERVE.
De propriétés dans la Seconde Mun cipalité.
PAR J A. BEARD & co
IL sera vendu à l'encan, au plus haut enchérisseur, jeudi, le treize janvier 1842, à midi, à la rotonde de la Bourse St-Louis, les belles propriétés suivantes, qui se trouvent dans la partie de la seconde municipalité où il se fait le plus d'améliorations. Une partie de ces propriétés sont convenables à l'établissement d'une presse à coton ou à des magasins à tabac. On verra que les conditions en sont très libérales.

SIX LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues des Pacanniers, de la Course, S. Jean-Baptiste et Orangers.

Le lot No. 1, mesure 25 pieds 8 pouces de face à la rue St-Jean-Baptiste, 101 pieds 10 pouces 8 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et 25 pieds 8 pouces dans le fond.

Les lots Nos 2, 3, 4, mesurent chaque 25 pieds 8 pouces de face à la rue St-Jean-Baptiste sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et 25 pieds 8 pouces dans le fond. Ces lots sont destinés, de droit, à l'usage d'une allée de 6 pieds 10 pouces 8 lignes de largeur.

Le lot No 5, formant l'encoignure des rues St-Jean-Baptiste et des Orangers, et mesurant 25 pieds 10 pouces et 8 lignes de face à la rue St Jean Baptiste, sur 96 pieds entre lignes parallèles de face et de profondeur à la rue des Orangers, et 23 pieds 10 pouces 8 lignes dans le fond. Celui est également destiné de droit à l'usage d'une allée de 6 pieds 8 pouces et 8 lignes de largeur.

Le lot No. 6, mesure 25 pieds de face à la rue des Orangers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 8 lignes entre lignes parallèles, et 25 pieds dans le fond.

SEPT LOTS DE TERRE dans le morceau de terre irrégulier borné par les rues Nayades, Melpomène, Polymnie et Prom nade de Prytanée.

Le No. 1 mesure 26 pieds 8 pouces de face à la rue Prytanée sur 126 pieds 10 pouces 8 lignes de profondeur entre lignes parallèles et 26 pieds 8 pouces dans le fond.

Les Nos 2, 3, 4, 5, mesurent chaque 26 pieds 8 pouces de face à la rue Prytanée, sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et 26 pieds 8 pouces dans le fond. Ces lots sont destinés, de droit, à l'usage d'une allée de 6 pieds 6 pouces 8 lignes de large.

Le No. 6 forme l'encoignure de la rue Prytanée et de la Promenade et mesure 26 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la Prytanée sur 90 pieds de face et de profondeur à la Promenade, et 30 pieds 8 pouces et 8 lignes dans le fond. Ce lot est également destiné, de droit à l'usage d'une allée de 6 pieds 10 pouces 8 lignes de large.

Le No. 7 mesure 25 pieds 8 pouces de face à la Promenade de Prytanée sur 123 pieds 2 pouces 8 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et 25 pieds 8 pouces dans le fond.

SEIZE LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Nayades, Hercule, Melpomène, Prytanée et Terpsichore.

Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Nayades et Melpomène, et mesure 26 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue des Nayades, sur 100 pieds 6 pouces de profondeur et 0 à la rue Melpomène sur 128 pieds 9 pouces 3 lig es dans le fond. Ce lot est destiné, de droit, à l'usage d'une allée de 7 pieds 10 pouces de large.

Les lots Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, mesurent chaque 26 pieds 8 pouces de face à la rue des Nayades, sur une profondeur de 100 pieds, et sont destinés, de droit, à l'usage d'une allée de 7 pieds 10 pouces 8 lignes de large.

Le lot No. 9, mesure 26 pieds 8 pouces de face sur une profondeur entre lignes parallèles, de 128 pieds 10 pouces 8 lignes, et 28 pieds dans le fond.

Le lot No 10 mesure 26 pieds 8 pouces de face à la rue Terpsichore, sur 123 pieds 2 pouces 8 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et 26 pieds dans le fond.

Les lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 mesurent chaque 26 pieds 8 pouces de face à la rue Terpsichore, le lot No. 11 formant l'encoignure de la rue Hercule, sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et 26 pieds 8 pouces dans le fond. Ces lots sont destinés, de droit, à l'usage d'une allée de 6 pieds 10 pouces 8 lignes de large.

Le lot No 16 mesure 26 pieds 8 pouces de face dans le fond, sur 127 pieds 10 pouces 8 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente.—Un dixième comptant; un dixième à 30 jours, et le reste à un, deux et trois ans de crédit. Le billet de 30 jours doit être endossé à la satisfaction des vendeurs. Ceux à un, deux et trois ans doivent être faits à l'ordre du vendeur, et porteront hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.

Les billets qui ne seront pas payés à l'échéance devront porter un intérêt de dix pour cent par an, dans quel cette clause puisse autoriser à retarder le paiement de ces billets. Les acquéreurs prendront possession de leurs propriétés à la signature des actes de vente.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Theodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
24 dec—18.

PAR ANTHONY FERNANDEZ
VENDREDI prochain 24 du courant à 4 heures P. M. vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie, et en débarquement du navire Viola de Bordeaux, il sera vendu positivement 100 barils vin blanc Haut Sauterne
Conditions à la vente. 24 d

PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, lundi 27 du courant, à 4 heures [illegible] réserve, la balance des bancs invendus de l'église presbytérienne. Les conditions et de plus amples détails seront données à la vente.
La vente aura lieu à l'église Cathédrale St. Patrick 23 d

PAR J. A. BEARD & Co.
Vente de meubles.
IL sera vendu à l'encan, vendredi 24 du courant, à 10 heures A. M. au magasin d'encan, rue de Chartres no 37.
La balance des meubles invendus dans le dit magasin et consistant en chaises, guéridons, et un billard très superbe complet.
Aussi aux mêmes lieu et place le bail du magasin. Le loyer payable annuellement en billets endossés à la satisfaction du propriétaire.
Conditions comptant. 23 dec

Vente à l'encan de propriété dans la seconde municipalité.
PAR M. B. SYKES.
IL sera vendu lundi 27 décembre 1841, à midi, à la Bourse St. Louis, en vertu d'une résolution du conseil de la seconde municipalité, passée le 22 novembre 1841 et approuvée le 23 du même mois,
Trois lots de terre, formant la partie irrégulière de terrain appartenant à ladite municipalité, bornés par les rues Canal, Tchoupitoulas, Nouvelle Levée et Commune, et mesurant comme suit:
Le lot No. un, 36 pieds 6 pouces sur la rue du Canal, 46 pieds 8 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 46 pieds 11 pouces sur la rue de la Nouvelle Levée et 34 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. deux.
Le lot No. deux 21 pieds 7 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 5 pouces sur la rue de la Nouvelle Levée, 34 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 1 et 31 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 3
Le lot No. trois 21 pieds 7 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 5 pouces sur la rue de la Commune, 22 pieds 5 pouces sur la rue de la Nouvelle Levée et 31 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. deux.
Termes et conditions. Les lots ci-dessus seront vendus à un crédit de un, deux, trois, quatre, cinq et six ans, avec six pour cent d'intérêt du jour de la vente, en billets seront endossés à la satisfaction du conseil et porteront hypothèque spéciale sur le lot ou les lots qui auront été vendus.
Dans le cas ou l'une ou plusieurs des conditions de la vente ne seraient pas remplies par les acquéreurs, le conseil aura le droit de [illegible] l'adjudication par l'acquéreur ou les acquéreurs, le conseil aura le droit de faire revendre aux risques [illegible] des acquéreurs sans aucune procédure juridique et sans avoir recours à une cour de justice.
Les actes de vente seront passés pardevant le notaire de la municipalité aux frais de l'acquéreur et seront signés par le maire ou les [illegible] de ces propriétés.
26 nov [illegible] 27 déc

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Propriétés de Valeur.
IL sera vendu jeudi, 30 du courant, à midi, à la Bourse de l'Arcade:
1o. Un Magasin en briques à trois étages dans la rue Tchoupitoulas, no. 13, ayant 23 pieds 9 pouces et 6 lignes de face sur une profondeur de 97 pieds 10 pouces entre les Magasins à l'encoignure Tchoupitoulas et Girod.
2o. Une Maison et un Lot de Terre dans la rue Perdido, entre les rues Baronne et Philippa, ayant 66 pieds 5 pouces sur la rue Perdido sur 95 pieds de profondeur et sur le côté de la rue Prydras.
3o. Un Lot de Terre dans la rue Baronne côté Est entre les rues Julia et Girod, ayant 45 pieds de face, sur 170 pieds de profondeur, [illegible] et goutières nouvellement faits.
4o. La moitié indivise dans une pièce de terre triangulaire formée au carrefour avec les rues des Nonnes et des Religieuses, près de la rue de la Cour d'Orléans, ayant de face [illegible] pieds 9 pouces et 8 lignes sur la rue des Nonnes, [illegible] 10 pouces et 11 lignes sur la rue [illegible] des Religieuses, et 41 pieds 9 pouces sur la ligne du haut [illegible].
5o. Un Lot de Terre ayant de face 27 pieds 7 pouces à la rue Gravier, vis-à-vis la place Saint-Charles, et courant [illegible] jusqu'à l'[illegible] sur laquelle il a de face 26 pieds 8 pouces. Le dit lot tient à l'Eglise de Mr. Clapp, sur la ligne du fond.
6o. Deux îlets entiers de Terre dans McDonoghville, nos. 63 et 73. Le no. 63 est borné par les rues Jefferson, Bainbridge, Madison et Virgile. Le no. 73, est borné par les rues Madison, Ptolemy, Monroe et Socrate, chaque îlet contient 300 pieds sur chaque rue, et est dans le voisinage du nouvel hôpital de la Marine, et bien situé pour des jardiniers.
Les conditions seront données le jour de la vente.
21 dec—9

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de la succession de E. Goddard, Jr.
IL sera vendu lundi 20 du courant, aux lieux et heures ci-après désignés en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 décembre 1841 et sous la direction de Joseph Cockayne, curateur de la succession de E. Goddard, Jr. les biens meubles ci-après désignés, appartenant à la dite succession:
1o. A 10 heures A. M. au magasin de Charles Byrne encoignure des rues Tchoupitoulas et Notre Dame,
3 balles toile d'emballage des indes orientales;
105 barillets saindoux;
Et immédiatement après au magasin Nos. 28 et 29 rue de la Nouvelle Levée près la rue Poydras:
20 balles toile d'emballage des indes orientales,
200 caisses blanc de baleine.
1 montre d'or, 1 paire lunettes en or, 1 bureau, tables livres, &c.
Conditions comptant. 15, 23, 24 et 30

PAR F. CENAS.
Vente de syndic.
COUR DE PAROISSE.
No. 13,906—L. F. Landry vs ses créanciers.
EN vertu d'un jugement rendu par la Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu lundi, 27 décembre, par F. Cenas, encanteur, les comptes et billets à la dite faillite.
Conditions comptant. 14 dec—[illegible]

PAR VINCENT & DE FERIET.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 7 décembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Jacques Ansant Langlois, il sera vendu mardi 28 du courant, à dix heures A. M. à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No. 116:
66 gilets de drap.
50 de soie.
77 de couleurs à la mode. 16 dec—8

PIASTRES Mexicaines, à vendre par
16 d M HOLLANDER 42, Camp.